

Communiqué du CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur le fait que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » ayant pour objet les études de marketing, sise au rue 7145, villa n°29 EL MANAR II Tunis et dont le gérant est monsieur Karl PRAGH, de nationalité hollandaise, collecte des fonds d'une manière illégale, à travers des opérations de démarchage financier en contactant directement ou par courrier ou par téléphone le public pour lui proposer des placements sur le marché international des matières premières et ce, via une société britannique dénommée « Commodity Exchange LTD » dont le siège se situerait à Londres.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » et la société « Commodity Exchange LTD » ne sont pas autorisées en Tunisie à exercer une activité dans le marché financier ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant de la société « Premier Marketing Tunis SUARL ».